

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil d'administration du 28 mars 2019

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes

Conseillers en exercice : 7 - Conseillers présents : 6 - Conseillers votants : 7

L'an deux mil dix neuf le VINGT HUIT MARS, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Josiane HOEB-PÉLISSIE, Président.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2019.

Présents: Mme CABROL Séverine, Mme LACAM Martine, Mme MASSABIE Solange, Mme BAUDUIN Chantal, M.FOUILLADE Robert et Mme KERBRAT Chantal

Absents excusés : Mme KERBRAT Chantal (procuration à Mme LACAM Martine)

Absents non excusés : néant

Secrétaire de séance : Mme CABROL Séverine

Le Compte de gestion du receveur municipal, en tout point conforme au compte administratif dressé par Madame La Présidente est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif est présenté par Monsieur Fouillade. Il laisse apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 306,60 € et un excédent cumulé d'investissement de 762,25 €, sans restes à réaliser.

Affectation des résultats précédents en excédent sur le budget principal 2019 de la commune en raison de la dissolution du CCAS au 31 décembre 2018.

Après un tour de table, la séance a été levée à 20h15mn.

Fait à Limogne en Quercy, le 29 mars 2019

La Présidente, Josiane Hoeb-Pélissie,